

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2018**

L'An deux mille dix-huit, le quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

**PRESENTS :** Sophie GARGOWITSCH, Christèle BROUSSE-VARLET, Gilbert DEILHES, Pierre MESQUI, Michel FOULOU, David CHAMPEIL, Daniel RYBACKI, Jacques DUBICKI, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX, Bernard PANDO, Chrystelle FOURESTIE, Arnaud VANHEES.

**ABSENTS EXCUSES :** Gilles LEFEVRE, Christophe RODRIGUEZ, Saskia VLASKAMP.

**REPRESENTES :** Gilles LEFEVRE par David CHAMPEIL, Christophe RODRIGUEZ par Bernard PANDO, Saskia VLASKAMP par Pierre MESQUI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Hélène MARTY-PENCHELMOROUX.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Marché public de travaux suivant procédure adaptée pour l'aménagement d'une boulangerie**
- **Questions diverses**

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 13 avril 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et procède à l'examen de l'ordre du jour.

---

En ouverture de séance, Madame le Maire propose à l'assemblée qui accepte, une modification de l'ordre du jour par rapport à celui présenté dans la convocation avec le rajout du point suivant : - ***Motion à destination du Ministère des transports relative au devenir de la ligne Périgueux-Agen***

---

**N° 16-2018 : Marché public de travaux suivant procédure adaptée pour l'aménagement d'une boulangerie.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 09/2017, 20/2017 et 52/2017 par lesquelles il a été décidé de faire procéder aux travaux d'aménagement d'une boulangerie dans le bourg de Blanquefort, de confier la maîtrise d'œuvre complète des travaux de cette opération à l'équipe composée de Madame DE REDON Pascale (Mandataire) et 1<sup>er</sup> cotraitant et PB Conception, 2<sup>ème</sup> cotraitant et de demander des aides (Etat – Conseil Départemental – Leader – FNADT) pour financer ce projet.

Elle indique qu'un marché public de travaux en procédure adaptée comprenant les dix lots suivants a été lancé pour cette opération :

- Lot 1 : Maçonnerie – Démolition
- Lot 2 : Charpente bois – Couverture
- Lot 3 : Menuiserie extérieure
- Lot 4 : Menuiserie intérieure
- Lot 5 : Plâtrerie – Isolation
- Lot 6 : Plomberie- Sanitaire – Chauffage – VMC

- Lot 7 : Electricité – Courant faible
- Lot 8 : Carrelage – Faïence
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : VRD

et a fait l'objet d'une publication dans le Journal d'Annonces Légales « SUD OUEST » dans son édition du 23 mars 2018.

La commission d'appel d'offres ad hoc s'est réunie le 23 avril 2018.

Au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le respect des règles de la commande publique, et compte tenu des critères de choix définis, Madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant en € H.T.</b>	<b>Option retenue en € HT</b>
1	Maçonnerie - Démolition	EURL BATIROC 47500 Condezaygues	63 000.00 euros	néant
2	Charpente bois - Couverture	SARL FAUBEL 47500 Condezaygues	33 906.20 euros	néant
3	Menuiserie extérieure	Sarl MENUISERIE COPE 47370 Saint-Georges	8 556.00 euros	néant
4	Menuiserie Intérieure	Sarl MENUISERIE COPE 47370 Saint-Georges	13 978.58 euros	Plus-value pour escalier en chêne : 605.00 €
5	Plâtrerie – Isolation	/	/	/
6	Plomberie – Sanitaire – Chauffage - VMC	MARTIN Fils 47500 Montayral	13 399.08 euros	wc suspendu : 471.30 € lave-mains dans wc : 186.61 €
7	Electricité – Courant faible	Sarl EDIF 47500 Fumel	12 037.00 euros	néant
8	Carrelage – Faïence	Sarl GANDIN 47300 Villeneuve sur Lot	5 446.80 euros	néant
9	Peinture	Eurl Philippe ROY 46700 Soturac	3 494.03 euros	néant
10	VRD	Sarl LTP 47500 Cuzorn	9 555.00 euros	néant
<i>Montant total H.T.</i>			163 372.69 euros	1 262.91 euros

Concernant le lot 5 –Plâtrerie – Isolation, aucune offre n'a été déposée dans les délais impartis en conséquence de quoi ce lot est déclaré infructueux. Conformément à l'article 30-1 2° du décret du 25 mars 2016 et dans la mesure où les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées, une consultation sans publicité et sans mise en concurrence pourrait être effectuée dans les plus brefs délais afin d'attribuer ce lot. Toutefois, Madame le Maire propose de consulter plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,  
Et après en avoir délibéré,

Décide de valider les choix des entreprises retenues proposés par Madame le Maire ;

Indique que compte tenu de l'infructuosité du lot 5, conformément à l'article 30-1 2° du décret du 25 mars 2016 et dans la mesure où les conditions initiales du marché ne sont pas substantiellement modifiées, une consultation sans publicité mais avec mise en concurrence sera effectuée dans les plus brefs délais afin d'attribuer ce lot ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché de travaux et à tout autre document relatif à cette opération ;

Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 – section d'investissement – opération 73 ;

Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **N° 17-2018 : Motion à destination du Ministère des transports relative au devenir de la ligne Périgueux-Agen**

Le rapport gouvernemental de Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire, paru le 15 février 2018, préconisait une fermeture des « *petites lignes* » ferroviaires, qui intègre l'ensemble de la ligne Périgueux Agen malgré ses **20 dessertes ferroviaires quotidiennes en semaine** : 16 trains entre Périgueux Le Buisson, 20 entre Le Buisson Siorac-en-Périgord (en cumul avec la ligne Bordeaux-Sarlat), 8 entre Siorac-en-Périgord et Monsempron-Libos, et 16 entre Monsempron-Libos et Agen.

**Les Collectivités territoriales ne peuvent que se féliciter des annonces du Premier Ministre le 26 Février 2018, qui, par des investissements à hauteur de 10 millions d'euros par jour sur le réseau ferroviaire pendant 10 ans, engage l'Etat au maintien de l'ensemble du réseau ferroviaire national.**

La ligne ferroviaire Périgueux-Agen est en effet vitale pour les **500 usagers qui l'empruntent quotidiennement**. Depuis 2002, les efforts de la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les besoins du territoire, ont permis une **augmentation de + 41 % de l'offre ferroviaire**, sur un axe qui représente aujourd'hui 1,1 % du trafic à l'échelle régionale.

Cependant, **la dégradation latente de l'infrastructure** et de ses inacceptables conséquences en termes d'horaires et de fréquences, limite aujourd'hui le potentiel de cette ligne ferroviaire. La fréquentation de la ligne avait notamment progressée de plus de 23 % jusqu'en 2007, date liée aux premières fermetures partielles de la ligne pour travaux de nombreux mois.

La ligne est en effet sous la contrainte d'une **multiplication des limitations temporaires de vitesse** avec 4 minutes perdues sur la section Niversac Le Buisson, et avec 13 minutes perdues sur la section Siorac-en-Périgord Agen, où une limitation de vitesse supplémentaire est prévue au nord d'Agen, avec 9 minutes supplémentaires perdues dès le 15 décembre 2018.

De facto, **la compétitivité de la ligne ferroviaire par rapport à la route est aujourd'hui réduite**, avec une perte de temps de 17 minutes pour un temps de transport non dégradé de 2h05. Le temps de trajet est quasi égal à la route entre Siorac-en-Périgord Agen, et supérieure à la route entre Périgueux Agen.

De surcroît, l'audit du réseau conduit en 2017 commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine à SNCF Réseau, classe **la ligne Périgueux-Agen « en très mauvais état »**. A dire d'experts, 140 millions d'euros devraient être mobilisés d'ici 2020 pour assurer la pérennité de la ligne.

**Le désengagement de l'Etat et SNCF Réseau** du financement de la maintenance des lignes régionales, soit près de la moitié du réseau néo-aquitain, **met aujourd'hui en péril le tour de table financier nécessaire à la pérennité du réseau ferroviaire national.** Les conclusions de l'audit commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine sont pourtant préoccupantes, puisque 1,3 milliard d'euros serait nécessaire afin de maintenir le réseau ferroviaire dans les 10 ans à venir, dont 625 millions d'euros d'ici 5 ans.

Les Collectivités territoriales concernées par le devenir de la ligne Périgueux Agen saluent les efforts accomplis par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour son engagement pour le maintien et l'optimisation de l'exploitation de la ligne ferroviaire depuis sa régionalisation.

Pour autant, au regard des enjeux socioéconomiques pour territoires concernés, des enjeux d'attractivités économique et touristique, des enjeux environnementaux et de report modal, fixés comme une priorité gouvernementale pour les transports du quotidien, **les Collectivités territoriales appellent, conformément aux annonces du Premier Ministre, à un engagement fort de l'Etat de SNCF Réseau pour définir le calendrier des travaux nécessaires, et garantir leur financement et leur réalisation.**

Le Conseil Municipal adopte la présente motion à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Questions diverses :

#### - Soirée cinéma

La projection du film « C'est quoi le bonheur » aura lieu le Vendredi 18 mai 2018 à 21h00 à la salle des fêtes de Blanquefort.

Le tarif d'entrée est fixé à 3 euros avec gratuité pour les enfants.

#### - Cérémonie du 8 mai

Madame le Maire rappelle que la traditionnelle cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu ce même jour à 11 heures 30 précise.

#### - Rallye de voitures anciennes

Le 6 mai, de 10h00 à 11h00, les voitures anciennes participant au rallye organisé par l'écurie du Haut Bois, feront une halte sur la place de Blanquefort où café et pâtisserie seront offerts aux participants et aux spectateurs.

#### - Tour de tables des élus

- La prochaine réunion « économie » de la communauté de communes FVL se tiendra le Jeudi 17 mai 2018 à 18h00.

- Un compte rendu sur la réunion organisée par l'Etablissement Public Foncier est fait par M. Mesqui Pierre.

- Michel Foulou rend compte de la dernière réunion sur l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), opération menée par la communauté de communes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 19 minutes.*

Ont signé les membres présents.

Sophie GARGOWITSCH	Christèle BROUSSE-VARLET	Gilbert DEILHES	Pierre MESQUI	Michel FOULOU
David CHAMPEIL	Daniel RYBACKI	Jacques DUBICKI	Gilles LEFEVRE <i>Absent excusé</i>	Hélène MARTY- PENCHELMOROUX
Bernard PANDO	Chrystelle FOURESTIE	Arnaud VANHEES	Christophe RODRIGUEZ <i>Absent excusé</i>	Saskia VLASKAMP <i>Absente excusée</i>